

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0527

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Travaux de réalisation d'un accès sécurisé au parc relais de Bron Mermoz - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0527**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron

objet : **Travaux de réalisation d'un accès sécurisé au parc relais de Bron Mermoz - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) souhaite réaliser un accès sécurisé au parc relais de Bron Mermoz qui implique des travaux d'aménagement de voirie et de signalisation lumineuse sur le boulevard Lionel Terray à Bron.

De par sa compétence en matière d'aménagement de voirie et de réseau de signalisation lumineuse tricolore sur son territoire, il appartient à la Métropole de réaliser les travaux sur ce carrefour géré par feux tricolores. A ce titre, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de cette opération seront réalisées par la Métropole de Lyon, le SYTRAL apportant une participation financière.

La présente convention précise les modalités d'organisation des travaux entre la Métropole et le SYTRAL, compte tenu de leurs compétences respectives et des modalités de réalisation des ouvrages ainsi que les modalités financières et la répartition des coûts de l'opération entre les parties.

La dépense à prendre en charge par la Métropole est estimée à 53 000 € TTC et la recette à 53 000 € correspondant à la contribution aux travaux du SYTRAL.

Les travaux seront réalisés sur l'exercice 2015 dans le cadre de l'enveloppe globalisée, opération n° OP11O4449 - matériel de gestion de la circulation 2015 pour un montant prévisionnel de 53 000 € TTC en dépenses et 53 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) relative aux travaux de réalisation d'un accès sécurisé au parc relais de Bron Mermoz à Bron.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie, pour un montant de 53 000 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° OP11O4449, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 53 000 € en recettes 2015.

4° - La dépense de 53 000 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 61523 - fonction 847 - opération n° OP11O4449.

5° - La recette de 53 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 704 - fonction 847 - opération n° 0P11O4449.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.